

Délibération 2025-55 |

Conseil d'administration du 11 décembre 2025

Objet : participation de la CNRACL aux salons organisés au titre de l'année 2026 |

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article 72 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission du développement et du partenariat pour proposer à l'approbation du conseil des actions de développement sur des produits et services offerts aux retraités du régime et en assurer le suivi ;

Vu l'avis de la commission du développement et du partenariat, dans sa séance du 9 décembre 2025. |

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité approuve la participation de la CNRACL aux salons suivants, organisés au titre de l'année 2026 :

- Salon des Seniors, du 11 au 14 mars 2026 à Paris, pour un budget prévisionnel de 28 000 € ;**
- Salon des Seniors, du 2 au 3 avril 2026 à La Rochelle, pour un budget prévisionnel de 17 500 € ;**
- Salon "Bientôt à la retraite", date non définie à Toulouse, pour un budget prévisionnel de 10 500 € ;**
- 3 à 4 Forums organisés par l'Agirc-Arrco, dates et lieux non définis, pour un budget prévisionnel de 10 000 €. |**

Bordeaux, le 11 décembre 2025

Le secrétaire administratif du Conseil,



Stéphanie Lefrançois